

Des agriculteurs s'engagent pour protéger la ressource en eau



Le territoire d'Épernay Agglo Champagne est alimenté en eau potable grâce à 9 captages. Ils sont protégés par des zones d'alimentation appelées "**Aire d'Alimentation de Captage (AAC)**" et elles représentent une surface de 13 000 hectares dont 7 000 en surface agricole. Plusieurs d'entre elles subissent des pressions agricoles dues aux nitrates et/ou produits phytosanitaires. C'est pourquoi, de nombreux agriculteurs, dont les terres sont situées sur ces AAC, ont décidé de **s'engager pour la protection de l'eau**.

Quelques exemples :

- Val-des-Marais : les agriculteurs de 7 exploitations agricoles (soit 113 hectares) assurent une meilleure maîtrise des nitrates pouvant se retrouver dans les nappes phréatiques grâce à des **plantes capables d'emprisonner l'azote** lors des pluies d'automne (la moutarde, la vesce, le radis noir, etc.) ;
- Vert-Toulon, Chouilly et Clamanges : dès 2025, les AAC bénéficieront de la **création de prairies en herbe fleurie** favorables à la biodiversité grâce aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques à Couverts d'Intérêts Floristique et Faunistique (MAEC CIFF). La surface concernée représente plus de 40 hectares ;
- Sur d'autres AAC du territoire : **développement de cultures à Bas Niveaux d'Intrants** nécessitant peu d'azote ou de produits phytosanitaires. Exemples : le chanvre, le miscanthus, l'agriculture biologique, etc. En 2024, 30 hectares en ont bénéficié.